Associe'atout

PUBLICATION DE NATURE ET LOISIRS ASBL LOUIS PICALAUSA _ N°7 _ JUIN 2026



NOTRE ASBL
NOS STRUCTURES
NOTRE FONCTIONNEMENT

Nature et loisirs
ASBL LOUIS PICALAUSA

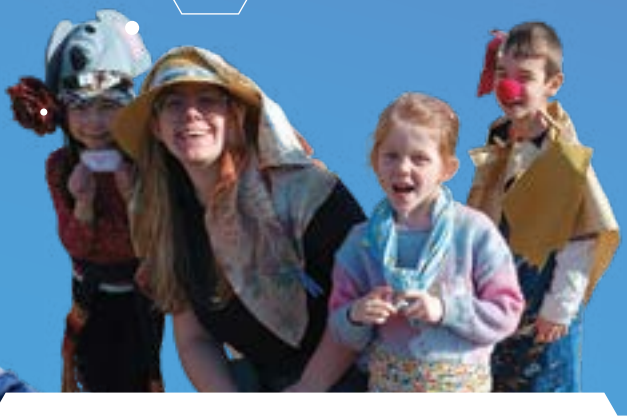

Associe'atout

est une publication de
Nature et Loisirs ASBL Louis Picalausa
rue de Gembloux 2
1450 Chastre
Tél. 0476/99.81.74
admin@nature-et-loisirs.be
www.nature-et-loisirs.be

Nature et loisirs
ASBL LOUIS PICALAUSA

Directeur et éditeur responsable :
Claude-Etienne Scoriels
rue de Gembloux 2
1450 Chastre

ÉDITORIAL

Ce septième numéro s'inscrit dans la foulée des numéros précédents : il donne la synthèse du projet associatif et continue à se vouloir une référence simple, claire et la plus complète possible des enjeux associatifs et de leur évolution, tels que définis par l'Assemblée générale.
Si la première partie rappelle nos valeurs, leur traduction en 8 principes et nos objectifs actuels, l'Assemblée générale du 12 avril 2026 a décidé de remettre les textes fondateurs en réflexion. Ce sera le grand chantier de cette année, avec, sans doute, des prolongements en 2027.
L'assemblée générale a également avalisé un nouveau fonctionnement, nouant des liens plus rapprochés entre les Centres et la Maison et réorganisant le fonctionnement de l'équipe permanente, afin de donner quelques balises aux Centres et de garantir, nous l'espérons, l'avenir de l'équipe salariée dans un contexte où les Organisations de Jeunesse se voient fortement bousculées.
Une page reprend les coordonnées de chaque Centre afin de faciliter les contacts et la communication.
Mais passons vite au contenu … Bonne lecture !

Claude-Etienne Scoriels
Directeur

Nicolas Stercq
Président

SOMMAIRE

ÉDITORIAL 3
LES 8 PRINCIPES QUI NOUS GUIDENT 4
NOS OBJECTIFS 6
LES STRUCTURES ET LE FONCTIONNEMENT 8

Reconnue comme organisation de jeunesse par le Ministère de la Communauté française - Fédération Wallonie-Bruxelles, Nature et Loisirs vise au développement de la personne au sein de groupes organisés de jeunes où sont développées la prise de responsabilité et d'autonomie, la coopération, la solidarité et l'action commune en tenant compte de l'environnement.
Ont collaboré à ce numéro :
Agathe Decleire, Aline Bouvart, Claude-Etienne Scoriels, Julie Duhoux, Nicolas Stercq, Pierre Kayenbergh, Aline Scoriels et l'ensemble de l'OA.
Illustrations et mise en page : Vincent Verscheure
Photos : Nature et Loisirs ASBL
Une réaction, un avis, une question... à propos d'un article, d'un dossier ⇨ info@nature-et-loisirs.be

Nos valeurs exprimées en 8 principes

Une **valeur** est ce quelque chose de fort auquel on croit et qui donne du sens à notre façon d'être et d'agir.

Un **principe** éclaire les valeurs, donne du sens à nos actions, oriente nos comportements.

1 LE PROJET S'ARTICULE AUTOUR DU LIEN ÉTROIT ET INDISSOCIABLE ENTRE LA PERSONNE, LE GROUPE ET L'ENVRONNEMENT.

L'INDIVIDU, LA PERSONNE
La personne est un être à part entière avec ses croyances, ses valeurs, son identité, ses particularités, ses habitudes. Elle est respectée en tant que telle.

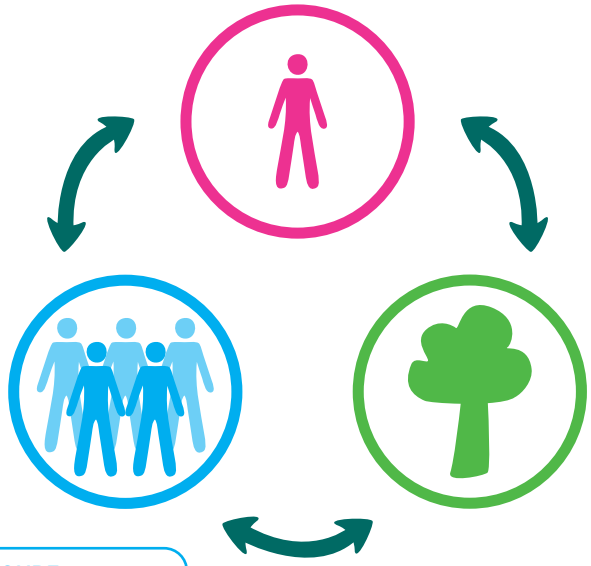

LE GROUPE
Le groupe et les activités de groupe permettent de sortir du « chacun pour soi ». Dans nos actions, la collectivité prime sur l'individualisme, tout en tenant compte de chaque individu afin qu'il puisse trouver sa place dans le groupe.

L'ENVIRONNEMENT
Quel que soit le lieu d'animation, la nature et l'environnement ont une place importante. La sensibilisation de chacun à l'environnement qui nous entoure est un facteur essentiel dans la construction des relations harmonieuses. Nous insistons également sur le fait que la découverte ainsi que la connaissance de la nature et de son environnement favorisent leur compréhension et leur respect.

2 LE RESPECT DE SOI, DE L'AUTRE ET DU GROUPE.

Chacun est différent et a droit au respect, dans toutes ses dimensions (relationnelles, affectives, fonctionnelles, mentales…), quels que soient son âge, son origine, ses convictions, son éducation, sa culture, son genre ou sa situation sociale. Ce principe appelle une action différenciée pour chaque personne en visant à ce quelle puisse grandir et trouver la place qui lui convient au sein du groupe et de l'environnement.

3 LE LIEN ÉTROIT ENTRE L'INDIVIDU ET LE GROUPE, ENTRE LE GROUPE ET L'INDIVIDU.

Le développement du groupe suppose et nécessite l'implication active de chacun de ses membres et de l'ensemble des membres. Le groupe compte sur l'engagement actif et responsable de chaque membre. Ceci suppose que chacun s'y implique, en fonction de ce qu'il est et de ce qu'il peut apporter, de façon à nourrir le groupe et lui permettre de fonctionner, en ce compris les services à la vie collective, au sens large, par l'entraide et la coopération.

4 LA RECONNAISSANCE DE CHAQUE INDIVIDU ET DE L'ÉVOLUTION DE CHAQUE INDIVIDU.

Chacun a droit à la reconnaissance permanente de son évolution dès qu'il s'inscrit dans un processus de respect de soi, des autres et du groupe. L'activité est la source du grandissement personnel et collectif, l'expérience personnelle est un élément fondamental dans la formation continue de la personne et du groupe.

5 LA RECONNAISSANCE DU GROUPE EN TANT QUE LIEU DE SOCIALISATION, DE RESPONSABILISATION ET D'ACQUISITION D'AUTONOMIE, DU LIBRE ARBITRE ET D'ÉMANCIPATION.

La vie communautaire (initiative du et en groupe) est la base de notre action, qui place l'être humain au centre des préoccupations dans l'organisation de la vie collective. La force du groupe, en lien avec les valeurs de fraternité, de reconnaissance et de respect, est un outil au service du développement personnel, affectif et collectif. Le groupe est le lieu pour expérimenter et acquérir le sens des responsabilités, l'autonomie, le libre arbitre (au sens de l'acte libre et choisi, suite à une réflexion), l'ouverture d'esprit, l'esprit d'initiative et le sens de la collectivité.

6 L'ENVIRONNEMENT DANS TOUS SES ASPECTS (NOTAMMENT : SOCIAL, HUMAIN, URBAIN, CULTUREL, RURAL...) FONDE NOTRE EXISTENCE.

L'environnement est un facteur clé et influent dans le développement de la personne et du groupe. L'éducation s'ancre dans l'environnement et doit viser à assurer un développement durable pour chacun et chaque groupe, au présent et dans l'avenir.

Nous insistons fortement et particulièrement sur le respect de l'environnement naturel, la nature… source de regards, d'émerveillements, d'émotions, d'actions, d'apprentissages et fondement de l'existence de l'association. L'environnement naturel est une clé essentielle de notre action. Ceci suppose d'avoir la volonté de regarder et de prendre conscience de ce qui nous entoure, et particulièrement la nature, pouvoir ressentir sa grandeur et la reconnaître, s'en imprégner pour apprendre et s'en servir pour relativiser son action et la situer comme un élément participant à un ensemble bien plus grand.

L'environnement naturel est le lieu de ressourcement dans lequel nous nous retrouvons, le plus possible en harmonie, en délaissant nos dépendances matérielles et en retrouvant un rythme de vie le plus en symbiose possible.

7 LA GLOBALITÉ DE L'ÉDUCATION DANS UN PARCOURS DE VIE.

L'activité et l'expérience personnelle sont les sources du grandissement personnel et collectif. L'activité est la source du besoin de formation, qui n'a de sens que liée aux réalités. La formation d'un individu est progressive et continue, tout au long de sa vie. L'association vise à favoriser cette formation continue, fondée sur l'éducation permanente et la co-éducation, dans le but de l'émancipation de chacun et du groupe.

8 LE DÉFI EST UN MOTEUR INDISPENSABLE POUR GRANDIR, CRÉER, INNOVER.

Être un acteur qui ose des expériences nouvelles et/ou inhabituelles) est le moteur de l'évolution de chacun et du groupe, dans le souci de l'ensemble des valeurs. L'expérimentation, la recherche, l'analyse et l'évaluation sont les outils d'une audace qui aide à grandir.

Objectifs auxquels NLLP voudrait parvenir, faire parvenir et par quels moyens

Un objectif, c'est ce que l'on veut atteindre au travers de nos actes.

L'INDIVIDU

Encourager et participer à l'évolution de l'individu (reconnaissance de la personne, y compris son action au sein du groupe, remise en question, libre arbitre, réflexion sur soi et ce qui nous entoure, grandissement personnel au sein du collectif, interactions avec l'environnement...) :

- par les activités, les échanges, les actions, les formations et la générosité ;
- par l'éveil à la curiosité, l'éducation active, la prise d'initiative et de responsabilité.

Un objectif se veut **SMART** :
Spécifique,
Mesurable,
Ambitieux,
Réaliste,
Temporellement défini.



LE GROUPE

Encourager et participer à l'évolution du groupe (solidification des acquis, développement du groupe, services à rendre au groupe, responsabilité assumée et assurée dans et pour le groupe, réflexion sur le groupe - son identité – son fonctionnement – ses interactions avec l'environnement...) :

- par l'implication personnelle dans l'organisation pédagogique et fonctionnelle ;
- par l'implication personnelle dans une fonction et des rôles agis ;
- par l'enrichissement du groupe grâce aux recherches et aux apports nouveaux.



LE CLIMAT

Défendre le climat démocratique et responsable de et au sein de chaque centre (expression, prise de décision, engagement, vivre dans l'environnement avec un minimum de compréhension de celui-ci...) :

- en veillant au traitement équitable pour chaque personne et chaque structure ;
- en favorisant des actions communes tout en respectant l'identité de chaque centre ;
- en valorisant la communication entre les différents centres ;
- en proposant des formations favorisant autant le grandissement personnel que l'acquisition de compétences personnelles et collectives ;
- en suscitant l'intérêt au niveau des animateurs pour participer à la vie associative ;
- en veillant à ce que chaque personne trouve une place utile qui lui convient ;
- en veillant à assurer l'expression de chacun, mais en veillant à aboutir à des décisions partagées et communiquées pour qu'elles s'appliquent à tous et puissent être évaluées...

Un objectif est aussi **MALIN** :
Mesurable,
Atteignable,
Limité dans le temps,
Individualisé,
Négocié ensemble.

LE BIEN-ÊTRE

Veiller au bien-être de tous :

- Organiser, structurer pour que chacun s'y retrouve, aussi donner des indications claires.
- Soutenir les responsables, les coordinateurs, les animateurs et les équipes des différents Centres en termes d'organisation, support matériel, logistique… mais surtout d'appui éducatif et pédagogique.
- Intervenir en cas de constat de non-respect d'une ou de valeurs, d'un ou de principes.
- Inciter, inviter et viser à tous les niveaux (équipe, groupe, staff, Centre, Maison, association…) à prendre en compte le vécu, les émotions, les ressentis, la dimension affective de chaque individu et de chaque groupe comme autant d'éléments constitutifs du climat relationnel et comme soutien à la communication et la relation interpersonnelle.

L'ÉVOLUTION

Favoriser les évolutions personnelles et collectives en proposant :

- des pistes d'action, nouvelles ou re-réfléchies, des formations ;
- des remises en question, des réflexions que s'approprient les personnes et les groupes ;
- des actions « défis » favorisant le dépassement personnel et collectif dans le but d'un grandissement utile et respectueux.





LA NATURE

Valoriser le lien entre la personne et son environnement par :

- la mise en place d'activités environnementales ;
- la mise en place de formations favorisant la compréhension des fonctionnements environnementaux, et particulièrement de l'environnement « naturel » ;
- la mise en place de méthodes d'éducation active appropriées à la découverte et l'imprégnation dans son cadre naturel ;
- la création d'outils de connaissance, de compréhension du cadre naturel ;
- la sensibilisation et la valorisation du lien entre l'humain et la nature par une approche systémique (globale et liée) ;
- la valorisation des comportements qui permettent le lien le plus harmonieux possible entre l'humain et la nature, sans tomber dans des lieux communs (par exemple : susciter la non utilisation plutôt que le recyclage des déchets).

Schéma des structures et du fonctionnement associatif 2026

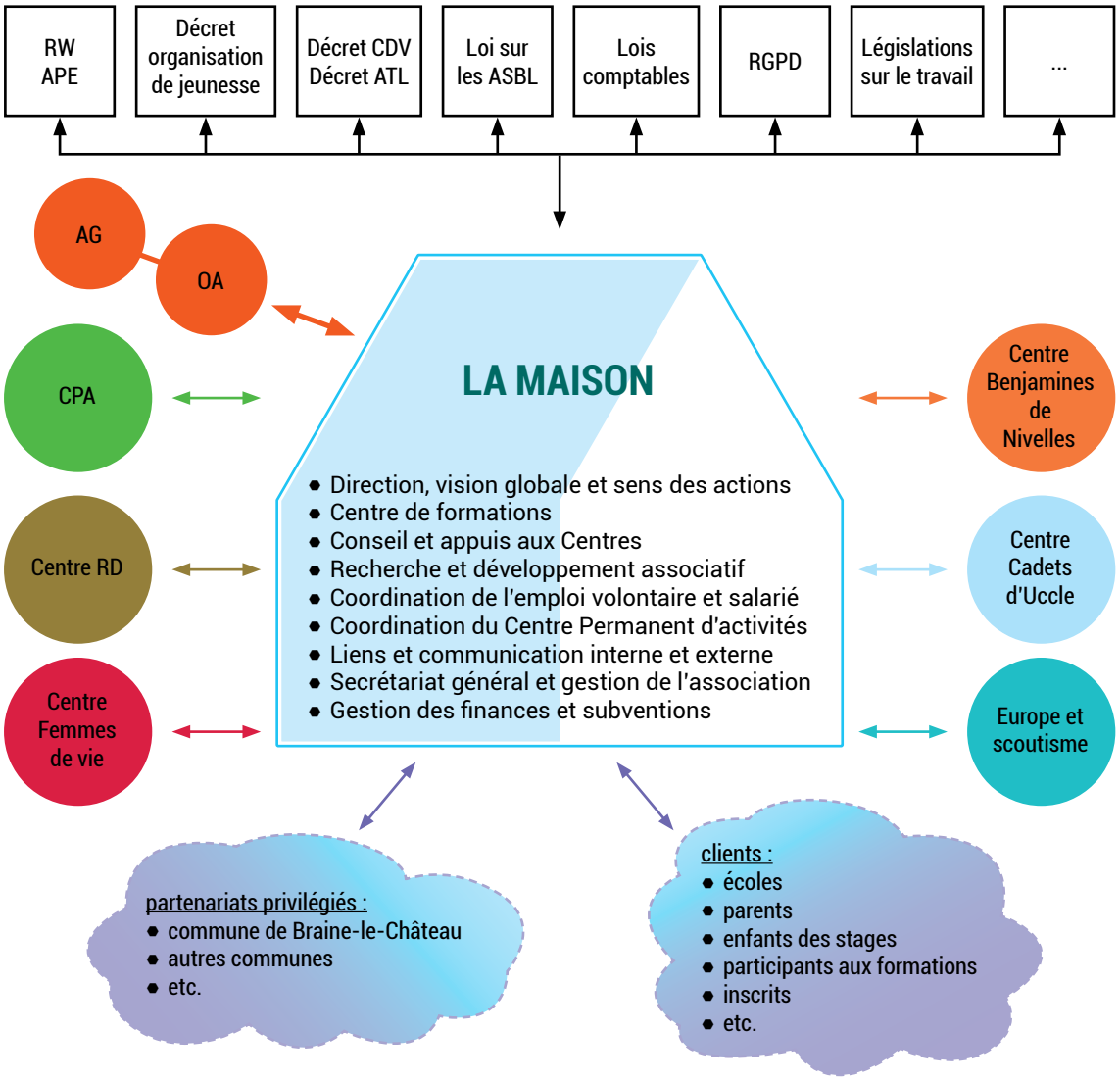

1. L'ASSOCIATION

L'association est une Organisation de Jeunesse reconnue par le ministère de la Communauté Française de Belgique, appelée Fédération Wallonie-Bruxelles, dont l'objet social s'articule autour du lien étroit et indissociable entre l'individu – le groupe – l'environnement.
Ses activités sont portées par des équipes tantôt de volontaires, tantôt de salariés, tantôt de volontaires et salariés ensemble. La base volontaire est l'ADN de l'association et la priorité dans la composition des équipes.
L'association se compose d'une permanence centrale regroupant les services généraux et des Centres d'actions.
Si entre 2015 et 2025 deux types de Centres coexistaient (les Centres adhérents qui se reconnaissent dans l'ensemble du projet associatif et les Centres affiliés qui se reconnaissent dans l'essentiel des valeurs et dont le fonctionnement est proche de celui de l'association), en 2026 cette distinction ne fait plus sens.
Chaque Centre d'action a ses propres spécificités, explicitées en assemblée générale et acceptées par celle-ci, tout en veillant à s'insérer dans la dynamique du projet associatif.
Une convention détermine les liens entre chaque Centre et l'association., cette convention pouvant faire l'objet de modifications construites en commun, Centre et Association.
C'est l'Assemblée Générale qui accueille les Centres au sein de l'association et c'est l'Organe d'Administration qui signe les conventions avec chaque Centre.

2. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est constituée par l'ensemble des membres effectifs, c'est-à-dire des personnes majeures (c'est la loi). Le décret sur les Organisations de Jeunesse et nos statuts stipulent que 2/3 des membres doivent être âgés de moins de 35 ans, tout au long de l'année civile.
L'assemblée Générale est l'organe « législatif » de l'ASBL.
C'est elle qui approuve le rapport moral et les comptes de l'année écoulée, nomme les administrateurs, conçoit le budget prévisionnel et vote les orientations qui seront mises en œuvre.

Pour devenir membre :

Les Chefs de mouvement, les responsables de Centres, la coordination du Centre Permanent d'Activités et la direction de la Maison communiquent, via la direction, la liste des membres âgés de 18 ans et plus.
L'OA envoie une communication sur ce que signifie être membre effectif et une invitation à le devenir.
Le candidat intéressé envoie une lettre de motivation, via la direction, à l'OA, qui analyse la demande et propose (ou non) la personne en assemblée générale, qui, elle, décide. Ce courrier, s'il est postal, est envoyé à l'adresse du siège social, s'il est envoyé par mail arrive à l'adresse de la direction, qui en accuse réception.
Les Chefs de mouvement, la coordination du CPA, les Responsables de Centre et la direction assurent le rôle d'information et de relais, tant vis-à-vis du membre que de l'OA.
Être membre effectif, c'est apporter sa pierre à l'édifice collectif, ce n'est pas représenter son Centre.

Les membres-conseillers, issus des membres adhérents :

Ce statut est ouvert aux 16–17 ans et aux plus de 35 ans, sur base volontaire, afin qu'ils puissent prendre part aux constructions collectives et aux décisions. Légalement, ces membres n'ont pas le droit de vote individuel, mais collectivement, leurs avis sont pris en compte sous une forme à définir par l'OA.

3. L'ORGANE D'ADMINISTRATION

L'OA dirige l'association ; contrôle les finances en tenant compte du décret gouvernance de 2024 ; gère l'administration avec une délégation à la direction, aux personnes habilitées spécifiquement et notifiées dans un procès-verbal de l'OA, aux Chefs, Cheffes et Responsables de Centres, à la coordination du CPA, aux responsables des formations, aux permanents et/ou aux volontaires. Chaque et toute délégation étant écrite dans un procès-verbal de l'OA, en vue d'en assurer le périmètre et le contrôle.

La formation étant une des bases de l'acquisition du projet associatif, en concertation avec la direction, l'OA établit la liste annuelle des personnes autorisées à dispenser les formations et à participer aux travaux de l'équipe ou des équipes pédagogiques de formation, sur base des critères cumulatifs suivants :

- avoir suivi ou suivre la formation de formateurs interne à l'association ;
- démontrer sa connaissance du projet associatif et être capable de le mettre en œuvre au sein de la formation ;
- être reconnu, par l'OA, apte à encadrer les formations avec suffisamment de recul par rapport aux publics, de réflexion sur ses comportements en tant que formateur de jeunes et d'adultes ;
- pour les salariés : avoir la ou certains types de formation dans ses missions principales ou accessoires et pour les volontaires : rentrer un document expliquant sa volonté d'être ou de devenir formateur.

Notons que le fait de suivre la formation de formateurs ne donne pas d'accès automatique à la fonction de formateur au sein de l'association.

L'OA est l'employeur : il engage et met un terme aux contrats salariés, il a un regard préalable à l'engagement des volontaires, il délègue la fonction de gestion des emplois (toutes formes) aux personnes désignées par écrit à cet effet, dont la direction. Il délègue à la direction et moyennant les précautions de faisabilité, l'engagement de salariés en contrat à durée déterminée de circonstance (stages, formations, projet spécifique et ponctuel…) pour autant que la période se limite à maximum 3 mois.
2/3 des administrateurs doivent être âgés de moins de 35 ans tout au long de l'année civile, dans le respect des normes du décret concernant les Organisations de Jeunesse.

4. LA MAISON

La Maison, avec l'Organe d'administration, est le centre nerveux de l'association, elle porte les valeurs, les principes et les objectifs.
Elle définit et garantit le projet institutionnel et éducatif de Nature et Loisirs.
La Maison :

- veille au respect des valeurs, des objectifs et des principes associatifs ;
- garantit la reconnaissance en tant qu'organisation de jeunesse ;
- garantit la recherche et l'utilisation des ressources financières ;
- aide chaque Centre à se situer dans le cadre associatif ;

aide à comprendre le fonctionnement de chaque Centre, la complémentarité inter-centres en lien avec le projet associatif ;

- recherche et diffuse les informations utiles ;
- construit les outils de communication entre toutes les parties de l'association et vers l'extérieur, diffuse le projet associatif et lui permet d'être reconnu ;
- établit et assure les formations utiles et nécessaires au développement de ses actions, de celles des Centres et des clients ;
- contrôle la pertinence des projets pédagogiques émis par les Centres et des actions des Centres et leur adéquation avec le projet associatif.

Elle recueille 2 fois par an les listes des participants aux activités pour les assurances. Une fois au plus tard au 1er octobre et une seconde fois au plus tard au 1er février de chaque année civile.

- Elle recueille 1 fois par an les comptes de chaque Centre, à la fois pour assurer du sérieux de chaque trésorerie et pour assurer un rôle de conseil et/ou d'accompagnement pédagogique.
- Elle veille à l'accompagnement pédagogique de chaque Centre et a un devoir d'interpellation en cas de constat d'un problème, d'un manquement ou d'un dérapage. Ceci en concertation avec le Centre, l'OA et la direction. A cette fin, une personne est désignée chaque année pour chaque Centre. Cette personne étant nommée par l'OA, en concertation avec le Centre et la direction. Cette personne peut être un permanent, un volontaire ou une personne sous convention spécifique avec l'OA et l'association.

La « culture » de la Maison s'articule autour des valeurs et des principes, du projet global, de la prise de position, des structures, de l'interpellation, des enjeux de bien-être, de l'inconfort constructif (formations).

4.1. LA DIRECTION DE LA MAISON, ENGAGÉE ET CONTRÔLEE PAR L'OA

La direction se compose d'une ou plusieurs personnes, chacune ayant un mandat clair et délimité.

- Elle assure la direction de la Maison et veille à la cohérence globale.
- Elle gère le personnel salarié et volontaire, dans les limites du mandat donné par l'OA. Elle peut, seule, engager tout volontaire utile au développement des actions et tout salarié en CDD pour une mission ponctuelle de maximum 3 mois, après avoir vérifié la faisabilité pédagogique et financière de l'engagement.
- Elle recherche, gère, distribue et évalue les moyens mis à disposition, en lien avec l'OA.
- Elle est un des garants du projet éducatif et philosophique de l'association.
- Elle met en œuvre les orientations décidées en assemblée générale, en lien avec l'OA.
- Elle garantit l'existence des liens entre la Maison et les Centres.
- Elle est une ressource administrative et pédagogique pour les chefs et responsables de Centres et assure une fonction de coach.
- Elle analyse la stratégie d'action et prévoit la stratégie et les actions nécessaires au devenir de l'association, en lien avec l'OA.
- Elle représente ou aide à représenter l'association dans les lieux utiles pour celle-ci.
- Dans le plan de la note stratégique, il est prévu une direction bicéphale comportant une coordination pédagogique et une coordination administrative.

4.2. LES PERMANENTS DE LA MAISON :

- assurent les services généraux de l'association : aspects administratifs, contacts, dossiers de reconnaissance, comptabilité… ;
- assurent les aspects de communication avec l'extérieur et au sein de l'association : contacts, site internet, système de mails… ;
- assurent les formations utiles au bon développement des activités, avec l'aide de formateurs volontaires internes ou externes à l'association.



Au niveau des Centres d'action, il existe 2 types de Centres : les Centres adhérents directement liés à l'histoire de l'association et les Centres affiliés qui ont rejoint l'association. Ils sont considérés de la même manière même si leur fonctionnement comporte quelques différences.

5. LES CENTRES ADHÉRENTS

5.1. LES CENTRES VOLONTAIRES

Les Centres volontaires sont des structures de mise en œuvre locale du projet associatif. Ils constituent des lieux de production d'actions dotés d'un projet pédagogique propre, qui s'inscrit dans le projet associatif. Par définition, chaque centre volontaire est géré par une ou des équipes de personnes qui donnent volontairement et gratuitement leur temps et leur énergie au service des enfants et des actions du Centre.
Chaque Centre développe un projet et une dynamique qui valorisent la construction collective au sein de laquelle chaque individu trouve sa place, une place juste et adéquate.
Les décisions s'y construisent en collaboration et le plus collectivement possible.

La « culture » des Centres volontaires s'articule autour des valeurs et objectifs du projet, de l'expertise, du bien-être de chacun, de la sécurité, de l'expérimentation permanente, de la vie du groupe et de la notion de vacances.

Le projet et l'action incluent une dynamique d'essai, d'expérimentation, accompagnée d'une évaluation et des ajustements nécessaires, dans un climat de recherche, d'écoute et de construction.
Chaque Centre gère son ou ses équipes, sa programmation, ses finances propres (avec un contrôle annuel), son matériel (dont il dresse la liste et assure le bon état), les liens avec les autres Centres et avec la Maison. Chaque Centre veille à envoyer ses animateurs en formation dans la Maison afin d'assurer l'imprégnation du projet associatif.
Chaque Centre veille à la bonne réputation et aux représentations locales utiles et nécessaires à son développement.
Chaque Centre envoie les comptes annuels de l'année précédente à la direction, pour le 28 février de l'année.
Chaque Centre envoie un rapport d'activité de l'année précédente succint à la direction, pour le 28 février. Ce rapport contient les dates d'animation, les constats importants à communiquer et les pistes poursuivies pour l'année en cours. Ce rapport sert au rapport moral global qui est à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Il est une des sources de la préparation des orientations associatives.

5.1.1. Les chefs ou responsables de Centres de volontaires :

- garantissent le projet pédagogique du Centre et son application par et pour tous, dans le respect du projet institutionnel ;
- gèrent l'équipe ou les équipes de volontaires ;
- garantissent les programmes et les actions du Centre (préparation, actions, évaluations, contacts entre toutes les parties…) ;
- garantissent l'existence des liens avec la direction et la Maison et, quand l'occasion se présente, favorisent les liens avec les autres Centres ;
- communiquent les informations nécessaires au fonctionnement global (assurances…), à l'obtention des agréments et aux subsides ;
- gèrent les finances propres au Centre et à sa viabilité ;
- portent l'image du Centre et de l'association vis-à-vis des parents et de l'extérieur.

En cas de manquement grave et avéré l'OA se doit de prendre les mesures adéquates, y compris l'arrêt de la délégation et le remplacement de la personne dans la fonction.

5.1.2. Les aînés :

- sont tous les jeunes d'un Centre qui ont plus de 16 ans et ne sont plus dans une troupe animée ;
- veillent indirectement au bien-être des enfants, en assurant des fonctions utiles, mais sans être animateur (intendance, organisation…) ;
- constituent le groupe de réflexion et d'organisation générale du Centre; pour se faire ils construisent les structures adéquates pour le développement du Centre en lien avec le projet associatif ;
- portent l'image du Centre auprès des participants plus jeunes ;
- appuient le chef de Centre et les staffs.

En cas de manquement grave et avéré l'OA se doit de prendre les mesures adéquates, y compris l'arrêt de la délégation et le remplacement de la personne dans la fonction.

5.1.3. Les staffs et animateurs volontaires, les chefs de groupe :

- volontaires, ils sont nommés ou élus selon des critères établis au sein de chaque Centre ;
- ils animent en équipe un groupe d'enfants ou d'adolescents, en veillant à préparer, animer et évaluer leurs actions, en équipe et avec les enfants ou adolescents ;
- ils sont proches des enfants et des adolescents, motivés (dynamisme et variété), responsables (sécurité, préparation, règles, cadre) et attentifs au bien-être de chaque enfant ;
- ils sont la première approche entre l'enfant, le Centre et l'association avec une volonté de transmettre des valeurs et d'atteindre les objectifs associatifs.

En cas de manquement grave et avéré l'OA se doit de prendre les mesures adéquates, y compris l'arrêt de la délégation et le remplacement de la personne dans la fonction.

5.1.4. Les enfants et adolescents

Ils viennent pour vivre de réels temps de vacances et s'amuser, dans un cadre où ils apprennent les valeurs du Centre et de l'association, à grandir et à vivre en groupe ; le tout dans un climat de bien-être.

5.2. LE CENTRE PERMANENT D'ACTIVITÉS – CENTRE INTERNE À LA PERMANENCE

Le Centre Permanent d'activités (CPA) est une structure de production, de recherche et de développement d'activités adressées à des publics variés, en situation de loisirs ou scolaire. Il développe un ou des projet(s) pédagogique(s) permettant la diffusion du projet associatif au travers de méthodologies et pédagogies originales et ancrées dans le projet associatif.
Chaque projet est développé par une équipe qui en garantit la construction, l'originalité, le fonctionnement, l'évolution, l'évaluation ainsi que la transmission ; ce en veillant à y impliquer les personnes qui le souhaitent.
Chaque projet et chaque action incluent une dynamique d'essai, d'innovation, accompagnée d'une évaluation et des ajustements nécessaires, dans un climat professionnel de recherche, d'écoute et de construction.
Les équipes du Centre Permanent d'Activité sont composée de salariés, accompagnés de volontaires, principalement issus des formations données par la Maison, qui s'inscrivent dans les différentes activités. Les volontaires ne sont pas rémunérés, mais perçoivent une indemnité qui les dédomage des frais qu'ils engagent.
Le CPA veille à assurer l'équilibre financier des actions, au présent et au futur. La volonté de rendre plus autonome nécessite du temps et des étapes assimilables.

5.2.1. La coordination du CPA :

- veille à la cohérence du ou des projets pédagogiques en lien avec le projet associatif et la direction ;
- coordonne l'équipe permanente du CPA (cadre contractuel de travail, horaires, missions en collaboration avec la direction, travail, réunions…) ;
- établit les programmes annuels d'actions (nombre, calendrier, agencement, préparation, actions, évaluations, contacts entre toutes les parties…) ;
- garantit et assure l'existence des liens avec la direction et la Maison et, quand l'occasion se présente, favorise les liens avec les autres Centres ;
- communique les documents et informations nécessaires au fonctionnement global (aspects financiers, assurances…), à l'obtention des agréments et aux subsides ;
- gère les ressources allouées au CPA et veille à sa viabilité ;
- porte l'image globale du Centre et de l'association vis-à-vis des parents, des écoles et de l'extérieur.

La « culture » du Centre Permanent d'Activités s'articule autour des valeurs et objectifs de chaque projet, de l'expertise, du bien-être de chacun, de la sécurité, du confort, de la vie en groupe, de la notion d'apprendre autrement (scolaire) et de la notion de vacances.



5.2.2. Les équipes de projet du CPA :

Une équipe spécifique est prévue pour le développement du projet environnemental et « nature ».
Une équipe spécifique est prevue pour le développement du projet « centres de vacances et actions extrascolaires ». Ces équipes :

- prévoient les actions à mener pour développer leur pôle d'actions en cohérence avec le projet associatif ;
- assurent l'ensemble des tâches de préparation, de mise en oeuvre et d'évaluation de leurs projets et actions, sur tous les plans : projet pédagogique, budget, matériel, bâtiment, encadrement, etc ;
- gèrent le travail du ou des permanents engagés pour le développement de leur projet ;
- veillent à l'ouverture des actions aux membres des autres Centres et aux animateurs proches ;
- créent l'équipe de chaque activité et de son projet, en veillant à installer une dynamique au sein de laquelle chaque animateur et coordinateur peut s'impliquer et grandir ;
- portent l'image du Centre et de l'association vis-à-vis des parents, des écoles et de l'extérieur.

5.2.3. Les animateurs et coordinateurs volontaires

Les animateurs animent un groupe d'enfants ou d'adolescents, en veillant à préparer, animer et évaluer leurs actions, seuls et en équipe et avec les enfants ou adolescents.
Ils sont proches des enfants et des adolescents, motivés (dynamisme et variété), responsables (sécurité, préparation, règles, cadre) et attentifs au bien-être de chaque enfant.
Ils sont la première approche entre l'enfant, le Centre et l'association avec une volonté de transmettre des valeurs et d'atteindre les objectifs du projet.
Les coordinateurs mettent en œuvre le projet pédagogique de chaque action, en veillant à la cohérence entre le projet, l'équipe, les activités et les enfants.
Ils gèrent l'équipe des animateurs.

5.2.4. Les enfants et adolescents, nos partenaires

Ils viennent pour vivre de réels temps de vacances ou de dépaysement et s'amuser, dans un cadre où ils apprennent les valeurs du Centre et de l'association, à grandir et à vivre en groupe ; le tout dans un climat de bien-être.



6. LES CENTRES AFFILIÉS

Les Centres affiliés sont des structures de mise en œuvre d'une action propre en cohérence avec l'essentiel du projet associatif. Ils constituent des lieux de production d'actions dotés d'une ligne de conduite et/ou d'un projet pédagogique propre, qui s'inscrit dans le projet associatif.

6.1. FONCTIONNEMENT

- Chaque Centre développe un projet et une dynamique qui valorisent la construction collective au sein de laquelle chaque individu trouve sa place, une place juste et adéquate. Les décisions s'y construisent en collaboration et le plus collectivement possible.
- Le projet et l'action incluent une dynamique d'essai, d'expérimentation, accompagnée d'une évaluation et des ajustements nécessaires, dans un climat de recherche, d'écoute et de construction.
- Chaque centre gère son ou ses équipes, sa programmation, ses finances propres, son matériel (pour lequel nous recommandons de dresser la liste et assurer le bon état), les liens avec la Maison.
- Chaque Centre lié aux centres de vacances veille à envoyer ses animateurs en formation dans la Maison afin d'assurer l'imprégnation du projet associatif.
- Chaque Centre lié à une action sociale et/ou humaine veille à l'information et la formation de ses membres.
- Chaque Centre veille à la bonne réputation et aux représentations locales utiles et nécessaires à son développement.
- Chaque Centre envoie les comptes annuels de l'année précédente à la direction, pour le 28 février de l'année.
- Chaque Centre envoie un rapport d'activité de l'année précédente succin à la direction, pour le 28 février. Ce rapport contient les dates d'animation, les constats importants à communiquer et les pistes poursuivies pour l'année en cours. Ce rapport sert au rapport moral global qui est à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Il est une des sources de la preparation des orientations associatives.

La « culture » des Centres affiliés s'articule autour des valeurs et objectifs du projet, de l'expertise, du bien-être de chacun, de la sécurité, de l'expérimentation permanente, de la vie du groupe et de la notion d'activités.

6.2. LES RESPONSABLES DES CENTRES AFFILIÉS :

garantissent :

- pour les mouvements de jeunesse le projet pédagogique du Centre et son application par et pour tous, dans le respect du projet institutionnel ;
- pour les Centres liés à une action sociale et/ou humaine une ligne de conduite ;
- gèrent l'équipe ou les équipes de volontaires ;
- garantissent les programmes et les actions du Centre (préparation, actions, évaluations ; contacts entre toutes les parties…) ;
- assurent l'existence des liens avec la Maison ;
- communiquent les informations nécessaires au fonctionnement global (assurances…), à l'obtention des agréments et aux subsides ;
- gèrent les finances propres au Centre et à sa viabilité ;
- portent l'image du Centre et, si l'occasion se présente, de l'association vis-à-vis des parents et de l'extérieur.

6.3. LES VOLONTAIRES, LES ÉQUIPES VOLONTAIRES

- Ils sont recrutés par les Centres eux-mêmes, selon des critères propres.
- Les équipes sont nommées par le Centre affilié.
- Les volontaires agissent de façon responsable et respectueuse.
- Ils sont la première approche entre l'enfant, le Centre et l'association, avec une volonté de transmettre des valeurs et d'atteindre des objectifs cohérents pour le Centre et l'association.

6.4. LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS

Ils viennent pour vivre de réels moments d'animation et de bonheur, dans un cadre où ils apprennent des valeurs, à grandir et à vivre en groupe ; le tout dans un climat de bien-être.

ORGANE D'ADMINISTRATION

Nicolas Stercq, président et trésorier
Sara Peiffer, administratrice
Aline Bouvart, administratrice
Pierre Kayenbergh, administrateur
Olivier Garrigon, administrateur
Thomas Mangano, administrateur

LES CENTRES

Cadets d'Uccle
chefs de Centre : Tom Termonia, Saïmiri et Basile de Leeuw, Maca

Benjamines de Nivelles
grandes cheffes de Centre : Megan Taymans, Saïmiri

Europe et Scoutisme ASBL
groupe des Tilleuls, Céroux
groupe des Harfangs, Havré
groupe des Hermines, Gottignies
chefs de Centre : Tiffany Barremaecker commissaire générale et Nathon You Hout, Souslik président.

Femme de Vie
responsable de Centre : Julie Duhoux





Nature et loisirs :
UN PROJET POUR TOUS, UNE PLACE POUR CHACUN